

M.1822.8.21

Louis Joseph BONVOISIN

X Henriette Josephe HECQUET

11
L'an mil huit cent vingt deux, le vingt six août, cinq heures.
Du soir, pardevant nous Louis Joseph Cluet Notaire officier
de l'état civil de la commune de Willemors Depas, artois
du bailli de Cambrai, canton de St Omer (Nord) soussigné par
Louis Joseph Bouvoisin né à Blesdecques le sept sept
sept cent dix huit an deux, ouvrier papeter, domicilié en cette commune
fils légitime de son père Jacques Jacques Bouvoisin
décédé à Blesdecques le sept mars mil huit cent
huit, et de Marie Louise Cornet aussi décédé en
ladite commune de Blesdecques le dix sept et sept cent
mil huit cent neuf, comme il est constaté par les
actes de décès déposés aux archives de ladite
commune, et Henriette Josephe Hecquet né à
Willemors le vingt sept germinal an quatre
manouvrier domicilié en cette commune fille
légitime de François Joseph Hecquet charbonnier
à Willemors, et de Catherine Decobert ci
présent en consentans. Lesquels nous ont requis
de procéder à la célébration du mariage projeté

entre eux, en deux publications successives faites devant
la porte de notre maison commune, savoir la première
le onze, en la seconde le dix huit nous présents
au jour de Dimanche à heure de midi au lieu
d'opposition au dit mariage ne nous aiant été signifié
l'absence d'avis à leur requête, en après avoir
donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées
et du chapitre VI du titre Du code civil intitulé
Du mariage, avons demandé au futur Epoux et à la
future Epouse s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme; chacun d'eux aiant répondu
séparément et affirmativement, Déclarons au nom de
la Loi, que Louis Joseph Bouvoisin et la
demoiselle Henriette Josephe Hecquet sont unis par
le mariage. De quoi avons dressé acte en présence
de Louis Joseph Bouvoisin âgé de soixante six ans
manouvrier à Blesdecques, de l'Epoux, de Jacques
Louis Joseph Cornet âgé de quatre vingt six ans
cultivateur à Blesdecques, cousin germain de
l'Epoux, de Pierre Joseph Hecquet âgé de trente deux
ans, manouvrier et de Jean François Joseph Hecquet
âgé de vingt deux ans, ouvrier papeter, tous deux
domiciliés en cette commune, frères de l'Epouse,
et a le second en quatrième témoin signé avec
nous le présent acte les autres et les parties
contractantes aiant de chacun leur savoir signé, après
lecture faite:
J. Cluet J. F. J. Hecquet